

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 297 Subvention (3.500 euros) à l'association Tjad Cie (18e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Tjad Cie ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 octobre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association TJAD Cie, 65, rue Sainte-Anne, 75002 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2021 (SIMPA 19957, 2021_04130).

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO